

REPUBLIQUE FRANCAISE
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANCY

Le Président du Tribunal administratif de Nancy

Vu le code de justice administrative ;

DECIDE :

Article 1 : Délégation est donnée à Mme Aline Samson-Dye, vice-présidente du tribunal, pour exercer les pouvoirs conférés par l'article L. 213-5 du code de justice administrative.

Fait à Nancy, le 1^{er} septembre 2024

Le président,



Sébastien Davesne